



GMF sinistre et litige deuxième avis d'expert

Par **Babylea77**, le **23/04/2015** à **08:13**

Bonjour à tous,

Je viens ici solliciter votre aide car suite à un sinistre déclaré en décembre 2013, nous n'avons pas eu le temps d'attaquer les travaux sur notre véhicule. C'est un sinistre responsable, notre véhicule a dévalé une légère pente et a terminé sa course dans un banc public. Il y a des dégâts sur tout le côté latéral droit du véhicule ainsi que le point d'impact du banc public sur le pare choc. Le premier cabinet d'expert mentionne tous les dégâts sur le véhicule et lié au sinistre jusqu'ici pas de problème, ayant 4 enfants et mr travaillant de nuit sur paris et habitant en seine et marne, bien compliqué de trouver un créneau pour emmener le 7 places (Chrysler Gd Voyager) en réparation, à cela s'est rajouté un déménagement hors d'île de france (mutation professionnel).

Arrivant sur notre nouveau domicile nous avons trouvé un carrossier sur notre commune (plus facile a gérer avec les enfants!), la GMF mandate un nouvel expert (BCA Expertise), et là ce qui était très simple auparavant est devenu catastrophique. Un expert qui se trompe de garage, pris à la dernière minute sur une expertise au cabinet (limite si cela ne l'embêtait pas pour ne pas dire le vrai mot!). Et voici venu les compte rendu de l'expert :

sur le premier rapport il mentionne un rétroviseur extérieur droit et le reste des dégâts mentionné sur la première expertise faite en seine et marne font partie d'un autre sinistre soit :

- une aile ARD
- un feu ARD
- un enjoliveur de porte coulissante droite
- bouclier AR
- porte droite coulissante

L'estimation est sous réserve de démontage et contrôle (2800€ si les travaux avaient été fait par le garage Chrysler); autant dire super pour la GMF c'est dans la franchise du client soit un rétro "364€", stupéfaite par ce premier rapport de BCA Expertise je me permet d'appeler la GMF sinistre à Nice qui sont eux aussi surpris par ce rapport et demande donc un nouveau rapport; sur ce second rapport il mentionne :

- un feu ARD
- un panneau d'aile ARD
- un pare choc rayé

Montant de son chiffrage : 995€

Je tiens à préciser que nous n'avons jamais reçu ces rapport d'expertise sous la forme papier!
Voir même sauf sur notre demande jamais rien reçu!

Etant donné qu'il manque le rétro AVD, je rappelle la GMF qui demande de nouveau des explications à BCA, suite à ça nous avons attendu que la GMF nous recontact, nous recevons quelques jours plus tard un chèque de 600€ sous réserve d'un complément. Nous rappelons donc la GMF qui nous dit qu'ils n'ont pas reçu la premier rapport d'expertise (celui de seine et marne) et qu'il faudrait lui faxer! Nous leur faxons le document au service sinistre et nous recevons un courrier ce jour donc voici le contenu :

" Cher Sociétaire,

Je reviens vers vous au sujet du dossier en référence.

J'ai repris contact avec le cabinet d'expert BCA qui précise que la différence entre son rapport et celui du cabinet AUTEX provient de la différence de taux horaires ainsi que le choc arrière droit qui ne serait pas en relation avec l'accident en date de décembre 2013."

En gros si on lis entre les lignes il veut dire que son confrère expert en IDF c'est un charlot et vos sociétaires essayez de vous arnaquer!

Alors que devons nous faire avec toute cette histoire? Nous sommes perdu! A cela s'ajoute des agents GMF sinistre carrément exécrationnable qui se permette de faire des remarques sur votre vie privée!

Pouvons nous demander un nouvel expertise par un autre cabinet d'expert? Devons faire 147km et faire valoir notre premier rapport d'expertise et faire faire la réparation chez Chrysler? Ou laisser tomber pour un rétroviseur et faire la réparation à nos frais?

Est ce normal que cet expert contredise son confrère 1 an et demi plus tard?

Merci à tous de votre aide. Bonne journée

Par **Babylea77**, le **24/04/2015** à **10:47**

Bonjour Eozen,

Nous avons également été surpris mais on nous a expliqué qu'avec la formule de garantie (confort ++ avec garantie panne mécanique) de la voiture que c'était "normal", après on nous a impacté le bonus de 050 on est passé à 062 et la cotisation est passée de 847€ à 1350€ environ. Nous arrivons à joindre le service sinistre de la GMF à chacun de nos appels.

Ecoutez personnellement nous payons comme vous notre assurance et c'est le premier gros accident responsable que nous avons et cela aurait pu être très grave étant donné que notre fille d'à peine un an était dans son siège auto au moment de l'accident!! Et j'avouerai que si on me dit c'est comme ça je ne cherche pas plus à comprendre. Sauf dans le cas présent où l'expert dit : "l'arrière de votre véhicule ok mais pas le rétro avant du même côté!" là je cherche à comprendre!

Mais ne lâchez pas l'affaire il n'y a que comme ça qu'il comprenne.

Bien à vous.